



INFO DRAGAGE



Lettre d'information à l'attention des riverains quartier plage - Décembre 2025

DRAGAGE DU CHENAL : DEBUT DU CHANTIER LE 5 JANVIER 2026

Après le dragage du port de plaisance réalisé en 2025, c'est au tour du chenal de la Bidassoa de bénéficier d'une opération d'entretien en 2026.

Ces travaux, en co-maîtrise d'ouvrage Ville/Département des Pyrénées-Atlantiques seront réalisés par le Département de Charente-Maritime. Ces travaux, strictement encadrés par un arrêté préfectoral, répondent à un triple objectif : maintenir les conditions et garantir la sécurité de la navigation dans le chenal tout en préservant la plage et plus largement le littoral.

L'arrêté préfectoral autorise les opérations de dragage du 1^{er} février au 14 mai. Néanmoins, l'installation du chantier débutera dès le 5 janvier 2026 sur la plage et sur une partie du parking, secteur Sokoburu. La drague aspiratrice stationnaire « La Grande Mulette » interviendra pendant trois mois et demi pour extraire les sédiments du chenal par aspiration. Ces sédiments seront ensuite refoulés via des conduites flottantes puis terrestres jusqu'à la plage.

Le dragage portera sur une partie du chenal. L'objectif étant de restituer une profondeur de -3 mètres sur une largeur de 50 à 55 m, dans l'emprise autorisée par l'arrêté préfectoral. Les travaux se dérouleront 5 jours sur 7, 10 heures par jour, pendant les périodes de marée basse descendante et mi-marée montante, avec possibilité d'interventions nocturnes.



INFOS SUR

www.hendaye.fr > www.hendaia.eus



Accès à la plage : ce qu'il faut savoir

La sécurité des usagers étant prioritaire, plusieurs restrictions d'accès seront mises en place du 5 janvier à fin mai 2026 en raison d'une part, de la rotation des engins toute la journée pendant les périodes de marées basses et de l'avancement des travaux de remblaiement des casiers.

Un balisage et une signalétique guideront les promeneurs vers les zones accessibles.

Les passages d'engins seront clairement matérialisés pour assurer la sécurité de tous.

Zones interdites au public

- La zone de recharge (entre les rues de la Sablière et des Grenadiers).
- La zone de décantation (entre les rues des Oliviers et la dune).
- La sédentarité sur les zones de passage des engins (impossibilité de s'installer sur le sable).

Ce qui reste accessible

- Les activités nautiques : autorisées en dehors des zones de chantier.
- Un cheminement piéton sera maintenu au droit de la thalasso, entre la zone de décantation et la dune.

Pour plus d'informations
Direction des Services
Techniques de la Ville
Tél. 05 59 48 23 14

UN RECHARGEMENT BÉNÉFIQUE POUR LA PLAGE

Les sables extraits du chenal ne seront pas perdus : ils serviront à recréer une plage sèche sur la partie centrale de la plage, entre les rues de la Sablière et des Grenadiers. Cette opération de rechargement est une technique durable de lutte contre l'érosion côtière, qui utilise les sédiments naturels pour reconstituer le profil de la plage sans ajout de matériaux extérieurs.

Le processus en deux étapes :

- Décantation** : Les sédiments, chargés d'eau, seront temporairement stockés dans des bassins provisoires de décantation installés sur la plage (entre la rue des Oliviers et la dune). L'eau s'évacuera progressivement pour rendre le sable pelletable.
- Transfert** : Une fois décantés, les sables seront transportés par des tombereaux (camions de chantier) vers la zone de rechargement, sur un linéaire de 800 mètres.



Impact sur la navigation

Durant la période de dragage, la navigation dans le chenal devra être adaptée à la présence de « La Grande Mulette ». Les usagers du port et les plaisanciers sont invités à se renseigner sur les conditions de navigation auprès des services du port.



Étape 1
Dragage des sables par aspiration
Refoulement de la mixture (90% eau + 10% sables) par conduite vers casiers de décantation



Étape 2
Décantation de la mixture
dans les casiers au niveau de la sortie de la conduite de refoulement



Étape 3
Reprise des sables
par des engins de chantier pour régâlage sur la zone de recharge

Schéma de principe des opérations de dragage des sables du chenal, de décantation puis de reprise des sables.

Ubideko dragaketa, dekantazio eta gero hondarraren jasotze eragiketen printzipiozko eskema.

UBIDEAREN DRAGATZEA

2025ean laket-portua dragatu ondotik, Bidasoako ubidearen aldia izanen da 2026an.

Herriko Etxeak eta Departamenduak elkarrekin gidatzen duten ekintza Itsas Charentek gauzatuko du. Itsasketaren segurtasuna bermatzeko helburua du, hondartza eta itsasbazterra zainduz. Prefetaren erabakiak obrak baimentzen ditu otsailaren 1etik maiatzaren 14ra, obragunea urtarilaren 5etik goiti jartzeko eskubidearekin.

“La Grande Mulette” dragak sedimentuak xurgatuko ditu hiru hilabete eta erdiko epean. Ubidea 3 metroz sakondua izanen da 50-55 metroko zabaleran. Obrak 7 egunetarik 5etan eginen dira, 10 ordu egunean, noizbehinka gaueko esku hartzeekin ere. Aterako diren hareak Hareatza eta Granadondo karriken arteko hondartzan ezarriko dira. Lehenik dekantatuak izanen dira anarteko urmael batean eta 800 metrotan garaiatuak.

Itsasketa dragaren presentziari egokitutako beharko da, eta erabiltzaileak argibideak portuari eskatzera gomittuak dira.

Hondartzarako sarbidea: jakin behar dena

Sarbide murrizketak plantan ezarriko dira 2026ko urtarriletik maiatz hondarrera segurtasuna bermatzeko kamioien aldizkatzean eta zamatze lanen denboran. Zamatze eta dekantatze eremuak eta ibilgailuak ibitzen diren bideak publikoari debekatuak izanen zaizkio. Uretako jardueretan aritzeko aukera izanen da obragunetik kanpo, eta oinezkoen bide bat atxikia izanen da talasoterapia-zentroaren ondoan.